

Date de dépôt : 25 février 2020

Rapport

de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Helena Verissimo de Freitas, Diego Esteban, Léna Strasser, Salima Moyard, Romain de Sainte Marie, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Caroline Marti, Thomas Wenger, Pierre Bayenet, Jean Burgermeister, Olivier Baud, Youniss Mussa : Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein du grand Etat

Rapport de majorité de M^{me} Véronique Kämpfen (page 1)

Rapport de minorité de M. Sylvain Thévoz (page 11)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Véronique Kämpfen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des affaires sociales a étudié la motion M 2582 lors de sa séance du 10 décembre 2019 sous la présidence de M^{me} Jocelyne Haller. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Artémis Amruthalingam que je remercie pour son travail.

Ont assisté à cette séance : M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique, SGGC, et M^{me} Emanuela Dose Sarfatis, secrétaire générale adjointe, DF.

Introduction

La motion 2582 invite le Conseil d'Etat :

- à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (tampons et serviettes hygiéniques notamment) gratuites soient librement accessibles dans toutes les toilettes des bâtiments de l'Etat et des établissements publics autonomes, et en priorité de ceux fréquentés par des populations dites vulnérables (notamment, mais pas exclusivement : établissements d'enseignement secondaire et tertiaire, hôpitaux, centres d'accueil et de prise en charge de personnes migrantes et/ou précaires) ;
- à entreprendre une large campagne de communication visant d'une part à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et les lieux où cette mise à disposition est assurée (à l'aide notamment d'outils visuels : cartes, pictogrammes, etc.) et, d'autre part, à sensibiliser les acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques ;
- à soutenir et encourager les communes genevoises dans le sens de l'adoption d'une démarche similaire s'agissant des toilettes publiques et des édifices municipaux, tels que musées, bibliothèques municipales ou encore centres sportifs.

L'exposé des motifs stipule que « bien que la législation suisse actuelle ne les considère toujours pas comme tels, les produits menstruels (serviettes hygiéniques, tampons, etc.) sont bel et bien des produits de première nécessité, en ce sens qu'ils permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin élémentaire et impératif d'hygiène. La non-satisfaction d'un tel besoin porte en soi les germes d'une atteinte grave à la santé et à la dignité des personnes concernées, mais engendre également un fort risque d'exclusion sociale, tant l'accès à des protections en quantité suffisante est une condition sine qua non de la pleine participation de ces personnes au sein de la société. » Il est encore indiqué que « les femmes continuent ainsi de porter seules le fardeau des menstruations et sont sommées d'en assumer individuellement la pleine responsabilité, avec tout ce que cela implique pour elles en termes de coût – aussi bien financier que mental – et de stigmatisation ».

Un autre chapitre de l'exposé des motifs, intitulé « Stigmatisation et charge mentale associées aux menstruations » met en avant le fait que les femmes doivent « se tenir toujours prêtes » face à la survenue des règles. « Cet impératif quotidien » est une « source de stress et vient s'ajouter aux tâches domestiques et autres obligations dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « charge mentale » des femmes. (...) Tabou sociétal aidant, la

gêne, l'inconfort, voire l'humiliation que promet une mauvaise anticipation est une sanction suffisamment dissuasive pour que de jeunes adolescentes prennent à leur seul compte cette lourde responsabilité (...)».

Séance du 10 décembre 2019

Présentation de la motion par M^{me} Helena Verissimo de Freitas, auteure

L'auteure débute sa présentation en expliquant souhaiter qu'il y ait des serviettes hygiéniques dans les toilettes pour femmes au sein de l'Etat. A son avis, les règles peuvent arriver de manière imprévisible, « comme la diarrhée ». Dans un cas, la solution est le papier de toilette, disponible partout, et, dans l'autre, ce sont les serviettes hygiéniques.

Elle s'interroge sur la responsabilité qu'endossent les garçons dès leur plus jeune âge et qu'ils portent toute leur vie ; elle indique n'en avoir trouvé aucune.

L'auteure explique que la motion ne demande pas que l'on paie aux femmes leurs serviettes hygiéniques, mais elle demande à faire en sorte qu'il y en ait à disposition dans les toilettes. A titre de comparaison, elle cite New York, le Canada et la France, où les serviettes hygiéniques sont présentes dans les toilettes.

L'auteure indique encore que le Conseil exécutif de Berne a trouvé un argument contre une motion similaire en disant qu'elle créerait une inégalité entre les étudiantes dans les écoles professionnelles et les autres, les premières pouvant moins en profiter, puisqu'elles ne fréquentent l'école qu'un à deux jours par semaine.

Une députée PLR explique qu'à son sens, les règles ne sont pas comme la diarrhée qui est une maladie alors que les règles sont un cycle naturel et mensuel. Avoir des serviettes hygiéniques ou un tampon sur soi ne représente pas une charge mentale. De plus, les femmes peuvent compter sur la solidarité féminine en cas de nécessité. Elle en conclut que la présence de serviettes hygiéniques dans les toilettes ne lui semble pas indispensable. Elle estime cependant qu'il est normal qu'elles soient présentes dans les centres de réfugiés, dans les prisons mais pas ailleurs. M^{me} Verissimo de Freitas répond que la diarrhée peut être imprévisible comme les règles et que le problème avec la solidarité, c'est que la femme est toujours dans la demande, ce qu'elle juge ennuyeux. Elle explique qu'à l'origine, elle voulait faire trois motions : une pour le grand Etat, une pour les prisons et une pour les femmes en état de précarité. Elle s'est néanmoins rendu compte que, pour les prisons, la question est réglée et que, pour les sans-abri, c'est en fonction du bon

vouloir des entreprises faisant des cadeaux aux associations qui travaillent avec des femmes en état de précarité.

Un député PLR note que tout dépend où l'on met le curseur de la responsabilité individuelle. L'Etat doit-il suppléer à tous les problèmes de la population ? Il souhaite savoir s'il y a assez de toilettes publiques dans le canton, étant préoccupé par le manque de lieux d'aisance en Suisse. Il juge que c'est une problématique plus importante que celle des serviettes hygiéniques. M^{me} Verissimo de Freitas précise que les auteurs de la motion se sont surtout penchés sur les lieux d'aisance liés aux écoles, aux administrations. Elle note que les lieux d'aisance publics sont généralement payants.

Un député Vert remarque que cette solution favorise le jetable. Il rappelle qu'il existe des solutions non jetables. Il demande comment les serviettes hygiéniques vont être distribuées. M^{me} Verissimo de Freitas répond que l'on parle de cas d'urgence et que, dans ces cas-là, on peut se permettre le jetable. Elle prend l'exemple de la cup et dit que pour sa première utilisation on doit la stériliser. Elle est donc trop compliquée à utiliser dans une situation d'urgence. En revanche, une promotion de la cup pourrait être envisagée tout comme celle d'autres protections hygiéniques. Il faudrait privilégier les matières moins nocives. Concevoir des distributeurs de serviettes doit être possible puisqu'il existe déjà des distributeurs de préservatifs. L'auteure propose aussi une distribution dans une petite corbeille, sans grand coût.

Un député socialiste juge cette motion importante et très politique. Il rappelle que les règles et les femmes ont toujours été stigmatisées au cours de l'histoire, et que c'était une manière de contrôler le corps des femmes et le style de procréation et d'asseoir la domination masculine. Il conclut en disant que ce n'est pas une histoire ni individuelle, ni mineure, ni à réduire uniquement à l'hygiène. Il demande s'il est utile de faire une grande publicité des distributeurs de serviettes puisqu'ils seront présents dans tous les lieux. Il demande aussi si les toilettes sont le bon lieu pour ça. Il dit que l'on pourrait imaginer un service de livraison à domicile de serviettes hygiéniques. M^{me} Verissimo de Freitas pense qu'au début, il faudra une campagne d'information et qu'ensuite, quand les distributeurs seront connus, ce ne sera plus la peine. En revanche, la livraison à domicile lui semble impraticable parce qu'elle n'est pas assez rapide : dans les toilettes, une femme a besoin tout de suite de serviettes hygiéniques. Le député socialiste demande si, de la même façon, on ne pourrait pas trouver des couches pour enfants en bas âge. M^{me} Verissimo de Freitas répond qu'il s'agit d'une autre problématique.

Une députée MCG n'est pas gênée par l'idée du distributeur, qui existe déjà dans beaucoup d'endroits, mais ce service ne doit pas être gratuit. Elle dit qu'ainsi, elle serait favorable à la motion.

Une députée PDC juge que les distributeurs devraient être fermés à clé, sous peine d'un problème d'hygiène. Un tel système demanderait une gestion et un engagement financiers certains. Elle précise que, dans les hôpitaux, des serviettes hygiéniques sont déjà distribuées. A ses yeux, les règles ne sont pas une charge mentale et elle trouve que c'est stigmatisant de penser ainsi. C'est un phénomène naturel ; plus on le stigmatise et moins il est naturel. M^{me} Verissimo de Freitas juge que le fait de parler des règles au lieu de les cacher aide à penser que c'est naturel. Les questions d'hygiène seront réglées avec des distributeurs fermés et des serviettes emballées. A l'hôpital, les serviettes sont à la disposition des personnes hospitalisées, mais il n'y en a pas dans les toilettes publiques.

Une députée socialiste note que l'un des problèmes rencontrés dans les toilettes des écoles primaires est le manque de poubelles pour jeter les serviettes hygiéniques et non la distribution gratuite. Il serait bon de réfléchir à ce sujet en ce qui concerne les établissements scolaires, les centres d'accueil et les lieux de l'Hospice général. Elle aimerait savoir si l'auteure a consulté les personnes travaillant dans ces milieux pour écrire la motion. M^{me} Verissimo de Freitas a en effet discuté avec Camarada, qui a souhaité davantage de précisions pour savoir comment procéder avec une ligne de subventions supplémentaires sans diminuer les subventions des autres secteurs. La députée socialiste conclut qu'il faut faire un premier pas avec l'Hospice et les établissements scolaires ; dans un deuxième temps, il faudra réfléchir au moyen d'aller plus loin.

Un député socialiste demande si une étude a été faite à Genève sur la question de la précarité liée aux serviettes hygiéniques. M^{me} Verissimo de Freitas répond qu'il existe en Suisse une précarité liée aux menstruations. C'est en discutant avec Camarada et Caritas qu'elle l'a appris. Le coût de ces produits est élevé avec une TVA élevée. Camarada a des stocks qui partent très vite, ce qui indique qu'il y a un réel besoin.

Discussion

Deux députés socialistes proposent différentes auditions. Une députée PDC indique que son groupe serait prêt à voter immédiatement. Un député MCG est du même avis. Une députée Verte défend l'avis contraire.

Une députée PLR rejoint les propos précédents du PDC et juge, elle aussi, que la motion est stigmatisante : pour un phénomène naturel comme les

règles, il n'y a pas besoin d'une prise en charge étatique, c'est une question de responsabilité individuelle. En ce qui concerne les femmes en état de précarité, il y aurait matière à discuter. Il en va de même avec les distributeurs payants. Elle exprime se sentir agressée par les termes de l'exposé des motifs qui donnent une image des femmes dans laquelle elle ne se retrouve pas. Elle soutient la proposition de vote immédiat.

La présidente juge les propos de la députée PLR contradictoires et propose d'ouvrir la discussion pour pouvoir amender la motion.

Un député MCG souhaiterait discuter de la notion de gratuité.

Une députée PLR explique que l'exposé des motifs lui-même pose problème. Elle pourrait être favorable à l'écriture d'un autre texte en faveur des populations vulnérables et de distributeurs payants pour les établissements scolaires. Néanmoins, les invites de la motion ne pouvant être dissociées de l'exposé des motifs, elle souhaite refuser ce texte.

Une députée Verte juge que considérer ce texte comme une stigmatisation montre qu'on a un problème avec les règles. Elle dit qu'elle est favorable pour faire des auditions.

La présidente rappelle qu'il y a une demande formelle de procéder au vote immédiat. C'est la première chose à faire avant de décider d'éventuelles auditions.

Vote

La présidente met aux voix le vote immédiat de la motion.

Oui :	8 (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Abstentions :	0

Le vote immédiat de la motion est accepté.

La présidente demande s'il y a des propositions d'amendement.

Une députée PDC dit reconnaître la problématique de l'accès aux produits d'hygiène pour la population féminine précarisée. Il conviendrait de proposer une nouvelle motion allant dans ce sens, avec un exposé des motifs s'y rapportant afin de trouver une majorité. Elle ajoute qu'il faudrait prendre en considération la possibilité d'avoir des distributeurs payants.

Un député socialiste souligne la pierre d'achoppement de la gratuité et la mise à disposition des serviettes hygiéniques dans les lieux publics. Il explique qu'aujourd'hui le wifi est disponible et gratuit partout en ville, l'eau

des fontaines et l'électricité dans les trains aussi. Il ne comprend pas pourquoi les serviettes hygiéniques ne le seraient pas aussi.

Un député PLR juge qu'une motion est un acte politique. Lorsqu'on remanie le texte, le sens politique s'affaiblit. Cette motion est militante, il s'agit de se positionner pour ou contre, ce qui n'empêche pas ensuite de revenir sur le sujet sous d'autres angles.

La présidente note que cet argument rejoint la proposition d'une autre motion qui reprendrait l'essentiel du consensus dans les propositions de cette motion et qui alors éluderait la question de l'exposé des motifs qui est problématique pour un certain nombre de commissaires.

Un député MCG indique que son groupe partage l'avis du PLR. Il dit que cette motion en elle-même est péjorative et que telle qu'elle est, il ne veut pas l'amender. Il suggère d'écrire une nouvelle motion plus ciblée sur les personnes en situation de précarité. Ce n'est pas le rôle de l'Etat d'éduquer les filles quant à leur gestion personnelle des serviettes hygiéniques. Le MCG s'oppose à la forme du texte et estime que, même si de nouvelles propositions sont formulées, le texte sera toujours le même.

Un député socialiste demande au député MCG si son groupe voterait la motion si le mot « gratuit » était enlevé. Le député MCG répète que le problème réside dans le contexte de la motion. Le député socialiste voudrait procéder au vote parce que cette motion est en effet politique. Il propose cependant un amendement, qui consisterait en une quatrième invite : « à considérer que l'eau, l'électricité et le wifi sont désormais de plus en plus accessibles et gratuits dans l'espace public et donc que les serviettes hygiéniques doivent l'être également ».

La présidente lui demande de la reformuler.

Le député socialiste reformule et invite le Conseil d'Etat « à considérer les serviettes hygiéniques sur le même plan que l'eau, l'électricité et le wifi dans l'espace public ».

La présidente met aux voix l'amendement : 4^e invite : « à considérer les serviettes hygiéniques sur le même plan que l'eau, l'électricité et le wifi dans l'espace public ».

Oui :	4 (2 S, 2 Ve)
Non :	7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	1 (1 EAG)

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix l'ensemble de la motion et son renvoi au Conseil d'Etat.

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non : 8 (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 0

La proposition de motion est refusée.

Conclusion

La majorité de la commission, outre un questionnement autour de la gratuité de la distribution des serviettes hygiéniques et du public cible, juge que l'exposé des motifs est inadéquat et donne une image des femmes incapables de se responsabiliser, qui n'a pas lieu d'être. Avoir ses règles n'est pas un « fardeau ». Avoir ses règles n'implique pas une « stigmatisation » et ce n'est pas « une charge mentale ». Laisser entendre que les femmes ont besoin d'aide pour gérer leurs règles est infantilisant et paternaliste. C'est cela qui est stigmatisant et non le fait d'avoir ses règles.

Avoir ses règles est un processus naturel. Les femmes le prennent en compte et s'organisent en conséquence, de manière responsable. Une intervention étatique n'est pas nécessaire pour que les femmes sachent comment gérer leur flux menstruel.

Proposition de motion (2582-A)

Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein du grand Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les produits menstruels (serviettes hygiéniques, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ;
- que la non-satisfaction d'un tel besoin atteint directement à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé ;
- que la précarité menstruelle, soit les difficultés d'accès aux protections hygiéniques liées à un manque de ressources financières, touche de nombreuses personnes en Suisse ;
- que la question de l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique ;
- que par ailleurs l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans l'espace public engendre une « charge mentale » supplémentaire pour les femmes et participe directement de la stigmatisation liée aux règles ;
- que l'Etat ne peut ignorer cet état de fait ni se décharger entièrement sur les associations caritatives, et se doit dès lors d'être proactif et d'agir conformément au devoir d'exemplarité qui lui incombe ;

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (tampons et serviettes hygiéniques notamment) gratuites soient librement accessibles dans toutes les toilettes des bâtiments de l'Etat et des établissements publics autonomes, et en priorité de ceux fréquentés par des populations dites vulnérables (notamment, mais pas exclusivement : établissements d'enseignement secondaire et tertiaire, hôpitaux, centres d'accueil et de prise en charge de personnes migrantes et/ou précaires) ;
- à entreprendre une large campagne de communication visant d'une part à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et les lieux où cette mise à disposition est assurée (à l'aide notamment d'outils visuels :

cartes, pictogrammes, etc.) et, d'autre part, à sensibiliser les acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques ;

- à soutenir et encourager les communes genevoises dans le sens de l'adoption d'une démarche similaire s'agissant des toilettes publiques et des édifices municipaux, tels que musées, bibliothèques municipales ou encore centres sportifs.

Date de dépôt : 25 février 2020

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Cette motion rappelle quelque chose de très simple et de fondamental et qui demeure une sorte d'impensé social : les protections relatives aux règles (serviettes, tampons, etc.) sont des produits de première nécessité, au même titre que le papier de toilette. Prises souvent au dépourvu, les personnes ayant des règles se retrouvent parfois à improviser quand ce n'est pas à déployer des trésors d'imagination pour cacher un vêtement taché. Cette motion rappelle que les produits menstruels (serviettes hygiéniques, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ; que la non-satisfaction d'un tel besoin atteint directement à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé ; que la précarité menstruelle, soit les difficultés d'accès aux protections hygiéniques liées à un manque de ressources financières, touche de nombreuses personnes en Suisse ; que la question de l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique. Par ailleurs, l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans l'espace public engendre une charge mentale supplémentaire pour les femmes et participe directement de la stigmatisation liée aux règles. L'Etat ne peut ignorer cet état de fait ni se décharger entièrement sur les associations caritatives. L'Etat se doit dès lors d'être proactif et d'agir conformément au devoir d'exemplarité qui lui incombe.

Cette motion invite donc le Conseil d'Etat à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (tampons et serviettes hygiéniques notamment) soient librement accessibles dans toutes les toilettes des bâtiments de l'Etat et les établissements publics autonomes, et en priorité de ceux fréquentés par des populations dites vulnérables ; à entreprendre une large campagne de communication visant d'une part à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et les lieux où cette mise

à disposition est assurée et, d'autre part, à sensibiliser les acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques. Cette motion invite également le Conseil d'Etat à soutenir et encourager les communes genevoises dans le sens de l'adoption d'une démarche similaire s'agissant des toilettes publiques et des édifices municipaux, tels que musées, bibliothèques municipales ou encore centres sportifs.

La précarité menstruelle est une réalité : des collectivités s'en occupent déjà. Genève va-t-elle franchir le pas ?

Cette motion ne demande pas que l'on paie aux femmes leurs serviettes hygiéniques pendant toutes leurs règles mais à ce qu'il y en ait aux toilettes, accessibles, et que cela soit gratuit. La Ville de New York a voté pour que des serviettes hygiéniques soient gratuitement présentes dans les toilettes publiques. La mise à disposition de protections hygiéniques est la règle dans les universités américaines – notamment Harvard qui n'est pas la plus mauvaise d'entre elles – où la démarche est aussi naturelle que banale. Au Canada, serviettes et tampons hygiéniques sont fournis gratuitement à l'école. Toutes les écoles de Colombie-Britannique mettent à disposition des protections hygiéniques gratuitement. La bibliothèque publique de Moncton (Nouveau-Brunswick) fournit gratuitement des produits d'hygiène menstruelle à ses visiteuses. La directrice de l'établissement souhaite ainsi lutter contre ce qu'elle qualifie de précarité menstruelle. La distribution gratuite de serviettes hygiéniques et de tampons n'est pas un traitement de faveur des femmes, mais un progrès en matière d'égalité des sexes, selon la directrice de la bibliothèque de Moncton. En France, une association estime à 1,7 million le nombre de femmes victimes de précarité menstruelle. Le gouvernement vient d'annoncer qu'en 2020, il distribuera gratuitement des protections hygiéniques pour les femmes précaires. La secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations Marlène Schiappa ainsi que la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé Christelle Dubos, se sont appuyées sur deux rapports parlementaires extrêmement détaillés pour prendre cette décision. Ainsi, la France va expérimenter la gratuité des protections hygiéniques dans plusieurs lieux collectifs. Et à Genève ? Non, pas possible dit la majorité de droite de la commission sociale. Et pourquoi ? Parce que pour cette majorité de droite, la présence de serviettes hygiéniques dans les toilettes n'est pas indispensable. Cette majorité estime qu'il est normal que chacune se débrouille avec ses règles et défend la « responsabilité individuelle », autrement dit : l'individualisme et le chacune pour soi.

Quand la « responsabilité individuelle » devient le cache-sexe de l'individualisme

Pour la majorité de droite, ce n'est pas à l'Etat de suppléer à « tous les problèmes de la population ». Si l'on suivait cette « logique », on fermerait les bibliothèques. Après tout, il pourrait aussi être de la « responsabilité individuelle » de lire et de s'acheter des livres. On pourrait aussi fermer les écoles, tiens. Pourquoi ne serait-il pas aussi de la « responsabilité individuelle » de s'éduquer ? On pourrait en finir avec les transports publics, il ressortirait de la « responsabilité individuelle » de se déplacer par ses propres moyens. C'est d'ailleurs bien cela que la droite majoritaire prône et c'est la raison pour laquelle Genève a 30 ans de retard sur les villes les plus progressistes en termes de mobilité ! La droite continue de faire de la Suisse l'un des pays les plus arriérés d'Europe au nom de l'individualisme. On s'est félicité de la votation du 9 février étendant la norme pénale antiraciste à l'homophobie... la France pénalise ces propos depuis... 2004 déjà. Le mariage pour tous date de 2013 en France... on l'attend toujours en Suisse. Merci la droite et sa « responsabilité individuelle », cache-sexe du maintien des inégalités sociales et d'un patriarcat désuet.

Au moment où la France libère 1 million pour distribuer des protections menstruelles gratuitement, la droite genevoise s'offusque à la vue du sang des règles

On pourrait pourtant très facilement imaginer l'installation de distributeurs de protections menstruelles dans certains lieux publics. On pourrait aussi lutter contre le manque d'information sur le sujet, notamment dans les collèges, ou en demandant des informations claires de la part des industriels sur l'utilisation de certaines protections et le risque de choc toxique. Mais voilà, plutôt que d'essayer de mettre en place un projet à l'essai, la droite pudibonde se gêne. A chacune de gérer son intimité dans son coin, avec ses moyens, ou ses manques de moyens, nous dit-elle. Pour la droite majoritaire, cette motion serait *stigmatisante* (sic !) parce que : *pour un phénomène naturel comme les règles on n'a pas besoin de se faire payer et de se faire prendre en charge* (sic !). *C'est comme si on donnait du shampoing aux gens pour qu'ils puissent se laver* (sic !) Pour la droite majoritaire, *c'est une triste image que cette motion donne des femmes*. Mais alors, faudrait-il vraiment payer son papier toilette et rendre payant le savon pour se laver les mains dans les toilettes ?

Quand la droite mégote sur le coût de serviettes hygiéniques

Un « argument » que fait valoir la majorité de droite est bien entendu le coût. Cette droite dispenseuse, toujours prête pourtant à voter plusieurs milliards pour une traversée du lac chimérique, s'inquiète du coût des serviettes hygiéniques et d'assurer un service de première nécessité pour les plus précaires. Pourtant, cela ne semble heurter personne, au sein de cette majorité de droite, que de l'eau coule gratuitement des fontaines. On ne l'a jamais entendue s'inquiéter du coût pour la collectivité. On ne l'a jamais entendue non plus sur le fait que du wifi soit accessible gratuitement dans l'espace public, bien que cela soit fourni gratuitement par la collectivité. La droite majoritaire ne s'est même pas intéressée à chercher à évaluer combien cela pourrait coûter de mettre gratuitement des serviettes hygiéniques à disposition des femmes en ayant le besoin. Elle a refusé le principe même de toute audition en s'interdisant de fait toute possibilité de mieux comprendre ce phénomène. La droite a refusé d'entendre l'Hospice général, le service social de la Ville de Genève, des associations comme Camarada, Caritas ou CSP. Pour la droite majoritaire, des auditions supplémentaires auraient eu un coût qui devait être évité. La science infuse... ça se cultive.

Une motion politique plaçant le corps des femmes au cœur de la cité

Cette motion, importante, est très politique. Les règles et les femmes ont toujours été stigmatisées au cours de l'histoire et ces dernières placées à la marge de la société. Le tabou des règles était une manière de contrôler le corps des femmes, de contrôler les cycles menstruels et la procréation afin d'asseoir la domination masculine. Il ne s'agit pas là d'une histoire personnelle ni d'une responsabilité individuelle, mais bien d'une motion politique touchant aux rapports structurels de genre. La précarité liée aux menstruations existe bien évidemment aussi en Suisse. Ce sont les plus précaires qui sont frappées. Le coût de ces produits est élevé, car chargé d'une TVA élevée (taxe rose). Quand les associations disposent de stocks, ces derniers partent très vite. Cela illustre bien le réel besoin d'une partie de la population.

Conclusions

Mesdames et Messieurs les député-e-s, la minorité de cette commission vous invite à changer d'époque et à tourner le dos à un passé stigmatisant les règles, le sang, les femmes, et à voter résolument cette motion qui permet d'appréhender d'une manière nouvelle une question de santé sociale, d'égalité femme-homme et de justice sociale. La minorité vous invite à

répondre concrètement aux plus de 500 000 femmes qui étaient dans la rue le 14 juin 2019 et à la vague violette qui est montée au parlement national pour exiger des actes politiques clairs en faveur des femmes, en votant cette motion et en la renvoyant au Conseil d'Etat pour exécution.